

## **EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES : CONSIGNES, CONSEILS, INFORMATIONS Session été 2021**

### **A) Épreuves écrites**

1. Les épreuves écrites ont lieu

- dans le hall sportif pour les sections A, D, E, F et G
- dans la salle des fêtes pour les sections B et C

Consultez le plan d'emplacement apposé sur la porte d'entrée des salles pour retrouver plus facilement le banc qui vous a été assigné et qui sera le vôtre pendant toute la durée de l'examen.

2. Tâchez d'être à l'heure les jours d'examen, de préférence un quart d'heure avant le début des épreuves. Arriver en retard (c'est-à-dire après que l'enveloppe contenant l'épreuve a été ouverte), sans motif reconnu valable, entraîne le renvoi à une session ultérieure.

En cas de maladie, vous devrez immédiatement avvertir le secrétariat au numéro 55 62 85 – 210 et produire l'original du certificat médical dans les meilleurs délais, de préférence le jour même de l'épreuve. Vous pouvez envoyer une copie dudit certificat par mail au secrétariat.

Si vous êtes absent(e) une seule journée, vous devrez vous présenter le jour de repêchage (3 juin 2021) pour écrire l'épreuve (les épreuves) manquée(s). Toute absence supérieure à un jour signifie le renvoi à la session de septembre.

3. Vous n'emporterez dans la salle d'examen que le matériel dont vous avez besoin pour écrire vos épreuves, ainsi qu'une boisson dont vous aurez enlevé l'étiquette. En principe, vous vous restaurerez pendant les récréations. Il est strictement interdit d'introduire dans la salle tout moyen qui vous permettrait de communiquer avec l'extérieur, ainsi que tout moyen électronique qui servirait à emmagasiner des informations. Donc : pas de téléphone mobile, pas de «smartwatch» ou autre outil informatique, à l'exception des calculatrices autorisées par le ministère, dont vous aurez besoin notamment en mathématiques.

Vous déposerez vos affaires personnelles dans des endroits désignés des différentes salles. Vous ferez bien de ne pas apporter des objets de valeur, étant donné que l'école ne peut assumer aucune responsabilité en cas de vol.

4. Toutes les épreuves seront écrites sur du papier spécial délivré par le ministère (y inclus les brouillons). En haut à gauche, vous inscrirez votre numéro de candidat que vous trouverez sur la fiche qui est collée sur votre banc. Dans le coin supérieur à droite, vous mettrez vos nom et prénom(s) et la date de naissance. Par la suite, après avoir humidifié les deux bandelettes du bord de la page (vous pourrez vous servir de votre langue ou de la colle, genre Pritt), vous replierez ce coin sur lui-même afin de couvrir complètement vos nom et

prénom(s), ce qui garantira l'anonymat de votre copie. Vous répétez ce procédé pour chaque feuille que vous utiliserez.

À la fin de l'épreuve, vous déposerez tous (!) les documents, c'est-à-dire copie finale, brouillons et questionnaires dans la case indiquant votre section ou commission. Il y aura deux commissions G1 et G2.

## **B) Mesures COVID-19**

1. Le port du masque est obligatoire pendant la durée des épreuves.
2. Les tests COVID-19 (test PCR et autotests rapides antigéniques) sont facultatifs et il n'existe pas d'obligation de produire un résultat de test négatif afin de pouvoir participer aux épreuves de l'examen.
3. Les élèves atteints de la COVID-19 (test « positif ») sont placés en isolement. Comme pour toute autre maladie, les mesures décrites sous le point A) 2 sont applicables.
4. Les élèves placés en quarantaine peuvent demander une levée de celle-ci en adressant une demande à l'inspection sanitaire ([recours-covid@ms.etat.lu](mailto:recours-covid@ms.etat.lu)) afin de pouvoir participer aux épreuves de l'examen.

## **C) Divers**

1. Les résultats de l'examen seront publiés les mardi 22, jeudi 24 et vendredi 25 juin. Les horaires exacts seront communiqués ultérieurement.
2. Vous pourrez uniquement les consulter online sur eduboard avec votre login IAM. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ; il est donc inutile d'appeler le secrétariat. Étant donné que les épreuves complémentaires auront lieu trois jours francs après la proclamation des résultats, il est impératif que vous soyez sur place à ce moment-là. Si vous manquez le rendez-vous d'une épreuve complémentaire obligatoire, vous serez automatiquement ajourné(e) en septembre.
3. Enfin, en cas d'échec à l'examen, il est indispensable que vous vous présentiez à la direction pour nous faire part de vos intentions. En effet, si vous avez eu une moyenne générale de l'année égale ou supérieure à 36 points, vous pourrez vous inscrire (demande écrite au directeur) à la session de septembre, si vous le désirez.

Si, par contre, vous voulez redoubler l'année dans notre établissement, il sera important de nous en informer le plus vite possible, afin que nous vous réservions une place dans une classe pour l'année prochaine.

**Votre direction vous souhaite bon  
courage, bonne chance et beaucoup de  
succès !**